

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES
PRODUCTIONS ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS
ANIMALES

Unité - Travail - Progrès

وحدة عمل - تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

رئاسة الوزراء

وزارة الثروة الحيوانية

والإنتاج الحيواني

الأمانة العامة

الإدارة العامة للثروة

الحيوانية والإنتاج

الحيواني

Arrête N° 413 /PR/PM/MEPA/SG/DGEPA/PPT/2017

Portant restructuration de la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT)

LE MINISTRE DE L'ÉLEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°514/PR/2016 du 08 août 2016, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°051/PR/PM/2017 du 05 février 2017, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°055/PR/PM/2017 du 10 février 2017, portant structure générale du Gouvernement et attribution de ses membres ;

Vu le Décret n° 749/PR/PM/MEPA/2016 du 12 décembre 2016, portant organigramme du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales ;

Vu le Décret n° 535/PR/PM/MEPA/2011 du 20 Mai 2017 ; portant nomination à des postes de Responsabilité au Ministère de l'Élevage et des Productions Animales ;

Vu l'Arrêté n° 096/PR/PM/MEPA/SG/2017 du 25 Septembre 2017, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Élevage et des Production Animales ;

Vu l'arrêté n°016/ PR/PM/MDPPA/SG/2014 du 02 avril 2014, portant création de la Plateforme Pastorale du Tchad ;

Vu la nécessité de promouvoir la Concertation entre acteurs pour mieux asseoir le développement pastoral au Tchad ;

ARRETE

Chapitre I : de la création et de l'attribution

Article 1^{er} : Il est créé un cadre de concertation des acteurs du développement pastoral dénommé " Plateforme Pastorale du Tchad" en abrégé PPT.

Article 2 : La Plateforme Pastorale du Tchad est un cadre formel de concertation et de Dialogue. Sa mission est de porter et d'animer les réflexions et les initiatives centrées sur l'amélioration des politiques de développement de l'élevage en général et de l'élevage pastoral en particulier. À ce titre, elle est amenée à :

- Organiser des rencontres périodiques avec des personnes ressources, institutions et partenaires impliqués dans le développement pastoral au niveau national, régional et international ;
- Faire circuler les informations (documents et événements) en lien avec le développement pastoral ;
- Porter des travaux et études prospectives ;
- Participer à l'amélioration des documents de politiques publiques ;
- Capitaliser et diffuser les connaissances sur le pastoralisme ;
- Rechercher des financements pour des travaux inscrits dans les programmes de la Plateforme Pastorale ;
- Créer en son sein des groupes de travail chargés d'étudier certaines questions spécifiques au développement pastoral (Vet-Gov, cadre légal, Education en Milieu Nomade, etc.), ou pour produire des notes stratégiques, des conférences, des manifestations comme la Fête Nationale de la Transhumance (FENAT), etc.

Chapitre II : De l'organisation

Article 3 : sont membres de la PPT :

Les Représentants des institutions publiques

- Direction Générale de l'Élevage et des Productions Animales ou son Représentant ;
- Direction Générale de la Planification et de Renforcement des Capacités (DGPRC) ;
- Direction Générale de l'Institut de Recherche en Élevage pour le Développement (IREDD) ou son Représentant ;
- Direction Générale des Services Vétérinaires ;
- Direction de l'Hydraulique Pastorale du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Direction Générale des Etudes et des Planifications du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Direction Générale de l'Agence National pour le Développement Rural ;
- Direction de la Promotion des Écoles Nomades, Insulaires et Enseignements Spécialisés (DPENIES) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique ;
- Direction de l'Organisation Pastorale et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) ;
- Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) ;
- Programme National pour la Santé des Populations Nomades, Insulaires et des Zones d'Accès Difficile (PNSPN) du Ministère de la Santé Publique (MSP) ;
- Présidence (Conseiller en charge du Développement Rural) ;

- Primature (Conseiller en charge du Développement Rural) ;
- Assemblée Nationale (Député en charge du Développement Rural)
- Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration (01représentant) ;
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Gouvernance locale (01représentant) ;
- Ministère des Finances et du Budget (01Représentant) ;
- Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement ; (01représentant) ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme (01représentant) ;
- Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (01 représentant) ;

Les représentants des organisations des éleveurs, des agriculteurs et de la Société Civile

- **Organisations des Producteurs** : CONORET ; CONFIFET, COPAFIB, CONFENET, CNCPRT et AEN ;
- **Société civile** : SNECBT, AMECET, ACTT, AFPAT ; ANTV, APRODAIT ;
- **ONGs** : INADES-Formation ; OXFAM, Concern WorldWide, ACF, etc.

Les représentants des projets

- PIRPT, RGE, PADLAT, PREPAS, PDDAA, AMCC, PRAPS, PASTOR...

Les représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

- Agence Française de Développement (AFD) au Tchad ;
- Délégation de l'Union Européenne (UE) au Tchad ;
- Direction du Développement et de la Coopération (DDC) Suisse au Tchad
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) au Tchad ;
- Banque Mondiale (BM) au Tchad ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) au Tchad.

Cette liste des membres de la Plateforme Pastorale du Tchad reste ouverte.

Article 4 : La Plateforme Pastorale dispose d'un Comité Technique composé de :

- **Président** : Le Directeur Général de l'Élevage et des Productions Animales
- **1^{er} Vice-Président** : Le Président de la CONFIFET

Membres du Comité Technique sont :

- Le Directeur Général de la Planification et de Renforcement des Capacités (DGPRC)
- Le Directeur Général de l'Institut de Recherche en Élevage pour le Développement (IREN) ou son Représentant ;
- Le Directeur Général des Services Vétérinaires ;
- Le Directeur de l'Hydraulique Pastorale du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;

- Directeur Général de l'Agence National pour le Développement Rural ou son Représentant ;
- Le Directeur de la Promotion des Écoles Nomades, Insulaires et Enseignements Spécialisés (DPENIES) du Ministère de l'Éducation nationale et de la promotion civique ;
- Le Directeur de l'Organisation Pastorale et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) ;
- Le Directeur de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) ;
- Le Coordonnateur du Programme National pour la Santé des Populations Nomades, Insulaires et des Zones d'Accès Difficile (PNSPN) ;
- Un (01) Représentant de chaque Organisation Professionnelles des Producteurs (OP) suivante : CONFENET, CONORET, AEN, CNCPR, COPAFIB, etc.

Le Comité Technique se réunit tous les deux mois pour examiner les décisions à prendre et l'avancement des travaux, au titre du programme annuel validé de la Plateforme Pastorale.

Article 5 : Le Comité Technique dispose d'un Secrétariat Exécutif Permanent composé de deux cadres ayant des qualités requises pour promouvoir les activités de la PPT. Il s'agit de :

- Secrétaire Exécutif Permanent représentant le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
- Point focal désigné par les Organisations des Éleveurs de préférence bilingue.

Le Secrétariat Permanent est chargé de la mise en œuvre du Plan d'Action validé de la PPT, l'animation du site internet de la PPT, de la mise à jour la liste de diffusion des informations, de la traduction des textes et documents diffusés au profit des OP en collaboration avec le point focal des OP.

Article 6 : Il est créé au sein de la Plateforme Pastorale des groupes de travail chargés d'étudier certaines questions spécifiques au développement pastoral. Il s'agit notamment de :

- **Foncier pastoral sécurisé :** textes réglementaires ;
- **Eau pastorale sécurisée :** financement de l'entretien pérenne des ouvrages pastoraux, Stratégie Nationale de Développement Pastoral,
- **Adaptation au changement climatique :** innovation et soutien à l'adaptation au changement climatique des systèmes pastoraux du Tchad, intégration du pastoralisme aux propositions de la COP21 ;
- **Amélioration des services d'éducation de base en milieu pastoral :** élaboration d'une stratégie nationale, montage de projets d'éducation en milieu nomade ;
- **Amélioration des services de santé en milieu pastoral :** élaboration d'une stratégie nationale, montage de projets de santé en milieu nomade,
- **Amélioration de la santé animale :** Gouvernance Vétérinaire (Vet-Gov), amélioration de la réglementation vétérinaire et des services sanitaires ;
- **Alerte et gestion des crises pastorales :** Prévention et gestion des crises pastorales ;

D'autres groupes spécialisés peuvent être créés selon les besoins pour produire des notes stratégiques, organiser des conférences ou des manifestations comme la FENAT, etc. ;

Chapitre III : de fonctionnement

Article 7 : Les moyens de fonctionnement du secrétariat exécutif permanent sont à rechercher par le Secrétaire Exécutif Permanent sous forme de co-financements auprès des Ministères membre de la PPT, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Programmes et Projets de développement pastoraux.

Article 8 : La PPT peut faire appel à toute personne physique ou morale pouvant l'aider dans l'accomplissement de ses missions.

Article 9 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

N'Djamena, le 05 OCT 2017

**Le Ministre de l'Elevage et
des Productions Animales**

Ampliations :

- Ministères concernés.....09
- Partenaires financiers.....08
- Institutions concernées.30

